

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)



Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Formé(e)s et diplômé(e)s, nos aides à domicile interviennent à votre domicile 7j/7, entre 8h et 19 h (20h le samedi et le dimanche), pour vous accompagner dans les gestes essentiels de la vie quotidienne :

- > Entretien du logement et du linge,
- > Aide aux courses,
- > Aide à la préparation et à la prise de repas,
- > Aide au lever et au coucher,
- > Aide à la toilette,
- > Aide aux démarches administratives.

Dans le cadre des interventions, vous pouvez bénéficier d'un financement par la Conseil Départemental ou d'autres financeurs (Caisses de retraite, mutuelles...) Cette prestation ouvre droit à déduction fiscale.

Devis gratuit sur simple demande.

[Consulter la plaquette d'information](#)